

St Gilles Gillis



**NOTE D'ORIENTATION
2019-2021**

Table des matières

Introduction à la note d'orientation	1
1. Le service ordinaire	4
1.1. Les recettes	5
1.1.1. Les recettes de transfert	5
1.1.2. Les recettes de prestation	8
1.1.3. Les recettes de dette	8
1.1.4. Les prélèvements fonctionnels et généraux	9
1.2. Les dépenses	10
1.2.1. Les dépenses de personnel	10
1.2.2. Les dépenses de fonctionnement	13
1.2.3. Les dépenses de transfert	15
1.2.4. Les dépenses de dette	17
1.2.5. Les dépenses de prélèvement	18
2. Le service extraordinaire	20
2.1. Priorité à l'enseignement et à la petite enfance	21
2.2. Rénovation urbaine et logement	22
2.3. Espaces publics et mobilité	26
2.4. Patrimoine communal, économie d'énergie et infrastructures de proximité	26

Introduction à la note d'orientation

Le plan de gestion 2019-2021 présenté au conseil communal de ce 13 juin est le fruit d'un travail de longue haleine, mené en concertation étroite avec l'ensemble des services communaux. Chaque recette, chaque dépense a été analysée et discutée lors de multiples réunions organisées ces derniers mois.

C'était une nécessité, compte tenu des contraintes budgétaires telles que nous les connaissons depuis plusieurs années à Saint-Gilles, mais aussi une volonté politique du Collège des Bourgmestre et Echevins de pouvoir disposer de prévisions budgétaires fiables, de manière à présenter un plan de gestion à la fois réaliste et qui intègre de nouveaux projets en faveur de la population.

Ainsi, le budget 2019 prévoit le lancement d'un certain nombre de projets inscrits dans l'accord de majorité dont notamment la gratuité des fournitures scolaires pour l'ensemble des élèves du maternel et du primaire communal dès la rentrée prochaine.

De manière générale, le budget 2019 porte les germes de la politique que le Collège souhaite mener au cours des cinq prochaines années. C'est par exemple le cas en ce qui concerne la participation citoyenne, avec le lancement cette année d'un marché public en vue d'accompagner la commune dans la constitution d'un panel citoyen permanent qui sera associé aux travaux du conseil communal dès le début de l'année prochaine.

L'octroi de chèques-repas, revendiqué à juste titre par le personnel communal, figure également au budget 2019. L'ensemble du personnel communal et du CPAS bénéficiera de cet avantage au cours du second semestre de de cette année. C'était, rappelons-le, un engagement pris par le bourgmestre au nom du Collège lors de deux séances du conseil communal de ce début d'année.

En ce qui concerne les années 2020 et 2021, il est utile de rappeler qu'il s'agit d'un plan qui ne tient compte que des éléments en possession du Collège des Bourgmestre et Echevins au moment de son élaboration. Un certain nombre d'incertitudes, liées aux décisions qui pourraient être prises à d'autres niveaux de pouvoir (en particulier aux niveaux communautaire, régional et fédéral), ne permettent pas à ce stade d'intégrer de nouvelles recettes et/ou dépenses pour les années 2020 et 2021, dans la mesure où il est impossible de connaître les intentions politiques de ces nouvelles majorités, tout en sachant pertinemment bien que certaines de leurs décisions auront un impact financier sur les communes. Les exemples sont multiples : gratuité scolaire, soutien de la Région aux pouvoirs locaux, notamment en matière d'harmonisation et valorisation des barèmes des agents des pouvoirs locaux ...

Le Plan de gestion n'intègre pas non plus à ce stade des projets pour lesquels Saint-Gilles a répondu récemment à des appels à candidatures. C'est notamment le cas au sujet des contrats de quartier pour lesquels le prochain gouvernement régional devra se prononcer avant la fin de cette année. Idem en ce qui concerne un projet de mini-quartier («superblocks») limitant le trafic de transit dans le quartier du Midi. Il est évident que les budgets 2020 et 2021 seront adaptés en fonction des réponses apportées à nos candidatures par les différents pouvoirs subsidiaires.

Le budget extraordinaire prévoit un investissement de près de 60 millions EUR au cours des trois prochaines années, dont plus de 30 millions via subsides, afin de stabiliser la charge de la dette. Dans la mesure où le plan d'investissement lié à l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles communales est en voie d'achèvement, le Collège a pu rediriger des moyens à l'amélioration des infrastructures existantes, avec une attention particulière quant à la performance énergétique. Les bâtiments scolaires et les crèches, bien entendu, mais

également les infrastructures culturelles et sportives. Une part importante du budget extraordinaire, combiné au budget patrimonial de la régie foncière, sera consacrée à la poursuite des programmes de rénovation urbaine. Plusieurs domaines d'actions sont impactés: création de nouveaux logements et infrastructures d'utilité collective, réaménagement de l'espace public et mobilité douce ... (voir chapitre consacré au service extraordinaire).

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a veillé à proposer un plan de gestion équilibré qui protège les habitants les plus fragiles, tout en ne portant pas atteinte au développement économique local. En effet, les moyens financiers à destination du CPAS augmentent de plus d'1 million EUR à partir de 2020, de manière à lui permettre d'accompagner un maximum d'usagers dans un projet d'insertion.

Afin d'équilibrer le budget, conformément aux instructions de la tutelle régionale, et de développer de nouveaux projets, le plan de gestion intègre de nouvelles recettes, détaillées dans les pages qui suivent. Il y est notamment question d'une taxe sur les emplacements de parkings commerciaux et d'une évolution du tax shift entamé sous la législature précédente. A noter également, qu'excepté en ce qui concerne le stationnement, les tarifs des prestations effectuées par les services communaux à destination de la population n'augmentent pas.

Le Plan de gestion 2019-2021 touche à tous les domaines de la vie communale, tantôt au service ordinaire, tantôt au service extraordinaire.

En matière de logement par exemple, la Régie foncière pourra poursuivre le développement de son parc de logements. Le Collège des Bourgmestre et Echevins maintient par ailleurs le dispositif en vue d'encourager la création de logements AIS.

En matière de cohésion sociale, d'égalité des chances et de participation citoyenne, les mesures sont également nombreuses : soutien au réseau associatif et aux initiatives citoyennes (enveloppe de subsides à hauteur de 2,1 millions EUR en 2019), occupation temporaire du Tri postal, panel citoyen permanent ...

En matière d'enseignement et de petite enfance, le plan de gestion garantit la viabilité des grands investissements consentis ces dernières années en vue d'augmenter la capacité d'accueil. C'est notamment le cas concernant le site de l'Ecam qui accueillera à terme une crèche de 150 enfants, une cuisine centrale, ainsi que des infrastructures sportives et extrascolaires. Le personnel d'encadrement dans les écoles et les moyens en vue de combler la diminution des subsides en matière d'encadrement différencié ont été prévus sur fonds propres.

Des projets innovants tels que décrits dans l'accord de majorité bénéficient d'un financement garanti par le plan de gestion. C'est le cas du « CUBE », infrastructure à destination des jeunes qui sera située rue de Hollande et de la « Recyclerie sociale » qui a déjà démarré ses activités dans une première phase temporaire rue de Belgrade.

A noter également que le Plan de gestion 2019-2021 intègre bien entendu toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement des tâches que l'on pourrait qualifier de « régaliennes » en matière de sécurité, de propreté ou encore de délivrance de documents administratifs.

Enfin, ce plan de gestion revêt, de manière transversale, une dimension environnementale importante. Tous les domaines d'actions de la commune sont impactés : rénovation des infrastructures communales tenant compte des standards les plus élevés, poursuite des efforts en vue de diminuer la consommation énergétique des bâtiments et la quantité des déchets, requalification d'espaces publics en faveur des piétons et de la mobilité douce, soutien aux initiatives éco-citoyennes, création de nouveaux espaces verts, développement de l'économie

circulaire ... les exemples sont nombreux.

Le Plan de gestion 2019-2021 est détaillé dans les pages qui suivent, tant au service ordinaire, qu'au service extraordinaire. A noter que le Collège des Bourgmestre et Echevins, en collaboration avec les services communaux, s'est engagé dans une démarche en vue de pouvoir présenter le prochain plan de gestion 2022 – 2024 sous l'angle du genre (« gender budgeting »). Il n'en demeure pas moins que toute une série de projets qui seront réalisés dans le cadre du Plan de gestion 2019-2021 intégreront la dimension genrée.

1. Le service ordinaire

Le budget 2019 (ordinaire) présente, hors prélèvements, des recettes d'un montant de 121.974.018 EUR tandis que les dépenses s'élèvent à 122.363.916 EUR.

Les recettes et dépenses de prélèvements fonctionnels affichent au total un excédent de 391.777 EUR (recettes pour 1.227.606 EUR et dépenses pour 835.829 EUR).

Le résultat de l'exercice propre présente au total un boni de 1.879 EUR.

Le plan 2020 ordinaire présente, hors prélèvements, des recettes d'un montant de 124.424.822 EUR tandis que les dépenses s'élèvent à 124.547.183 EUR.

Les recettes et dépenses de prélèvements fonctionnels affichent au total un excédent de 125.379 EUR (recettes pour 1.605.325 EUR et dépenses pour 1.479.946 EUR), et portent **le**

résultat de l'exercice propre à un boni de 3.018 EUR.

Le plan 2021 ordinaire présente, hors prélèvements, des recettes d'un montant de 126.915.771 EUR tandis que les dépenses s'élèvent à 126.422.239 EUR.

Les recettes et dépenses de prélèvements fonctionnels affichent au total un mali de 492.000 EUR (recettes pour 8.000 EUR et dépenses pour 500.000 EUR), et portent **le résultat de l'exercice propre à un boni de 1.532 EUR.**

1.1. Les recettes

1.1.1. Les recettes de transfert

L'évolution des recettes de transfert sur les trois années du Plan de Gestion 2019-2021 se traduit de la manière suivante :

Les recettes de transferts au **budget 2019** augmentent de 813.958 EUR par rapport à la MB3 2018.

Les recettes de transferts augmentent de 2.396.055 EUR entre 2019 et **2020**.

Les recettes de transferts augmentent de 2.486.141 EUR entre 2020 et **2021**.

Vous trouverez le détail des recettes de transferts et leur évolution dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	Code écon.	Réel 2017	%	MB 3 2018	%	Budget 2019	%	Plan 2020	%	Plan 2021	%
2.TRANSFERTS											
2.1 Fiscalité		48.034.148	45,07%	49.407.692	44,25%	51.710.761	45,98%	55.023.598	47,91%	56.303.660	47,98%
2.1.1 Taxes sur les prestations administratives	361	908.939	0,85%	838.000	0,75%	799.500	0,71%	801.000	0,70%	802.000	0,68%
2.1.2 Taxes sur prestations d'hygiène publique	363	124.665	0,12%	90.600	0,08%	77.100	0,07%	77.100	0,07%	77.100	0,07%
2.1.3 Taxes sur les entreprises	364	1.356.382	1,27%	1.001.746	0,90%	1.080.188	0,96%	1.080.188	0,94%	1.080.188	0,92%
2.1.4 Taxes sur les spectacles et divertissements	365	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
2.1.5 Taxes sur occupation domaine public	366	6.510.718	6,11%	7.554.324	6,77%	8.197.956	7,29%	10.362.668	9,02%	10.825.106	9,23%
2.1.6 Taxes sur le patrimoine.	367	3.048.199	2,86%	2.983.097	2,67%	3.393.792	3,02%	3.543.792	3,09%	3.693.792	3,15%
2.1.7 Taxe additionnelle au PI	371	23.215.853	21,78%	23.761.982	21,28%	24.521.822	21,81%	25.619.620	22,31%	26.095.886	22,24%
2.1.8 Taxe additionnelle à IPP	372	8.594.692	8,06%	8.892.578	7,97%	9.353.488	8,32%	9.247.003	8,05%	9.431.943	8,04%
2.1.9 Taxe additionnelle auto	373	253.388	0,24%	264.050	0,24%	265.601	0,24%	270.913	0,24%	276.331	0,24%
2.1.9 Taxe additionnelle hébergements touristiques (citytax)	374	4.021.314	3,77%	4.021.314	3,60%	4.021.314	3,58%	4.021.314	3,50%	4.021.314	3,43%
2.2 Autres contributions des entreprises et des ménages	380	725.536	0,68%	771.966	0,69%	1.058.430	0,94%	1.124.080	0,98%	1.174.162	1,00%
2.3 Revenus en provenance de l'autorité supérieure		57.700.475	54,14%	61.286.542	54,89%	59.598.140	53,00%	58.617.968	51,04%	59.776.253	50,94%
2.3.1 Contribution dans traitements personnel enseignant	461	12.290.595	11,53%	13.038.567	11,68%	13.284.334	11,81%	13.597.685	11,84%	13.992.912	11,93%
2.3.2 Contribution dans les frais de fonctionnement de l'enseignement	463	2.105.402	1,98%	2.294.394	2,06%	2.296.227	2,04%	2.312.096	2,01%	2.292.368	1,95%
2.3.3 Remboursement des charges financières des emprunts	464	44.338	0,04%	54.481	0,05%	135.692	0,12%	136.908	0,12%	138.150	0,12%
2.3.4 Contributions spécifiques	465	18.321.182	17,19%	20.512.402	18,37%	18.356.819	16,32%	17.042.473	14,84%	17.820.250	15,19%
2.3.5 Contributions à caractère général	466	24.938.958	23,40%	25.386.698	22,74%	25.525.068	22,70%	25.528.805	22,23%	25.532.574	21,76%
2.4 Contributions spécifiques des autres pouvoirs publics	485	0	0,00%	36.700	0,03%	2.700	0,00%	2.700	0,00%	2.700	0,00%
2.5 Contributions pour les traitements de l'enseignement libre	490	9.615	0,01%	9.615	0,01%	9.615	0,01%	9.615	0,01%	9.615	0,01%
2.6 Récupération auprès de l'autorité supérieure des remboursements d'emprunts	664	101.390	0,10%	130.777	0,12%	77.604	0,07%	75.344	0,07%	73.055	0,06%
TOTAL TRANSFERTS		106.571.164	100,00%	111.643.292	100,00%	112.457.250	100,00%	114.853.304	100,00%	117.339.445	100,00%

Afin d'équilibrer les budgets et de développer des politiques nouvelles, conformément à l'accord de majorité débattu au conseil communal en début de législature, le Collège a opéré un certain nombre de modifications dans les recettes de transfert qui représentent 92% des recettes totales. Il s'agit en particulier de la poursuite du tax shift opéré sous la législature

précédente et de la valorisation de la perception de certaines taxes.

Poursuite du tax shift communal

Le plan prévoit à partir de 2020 une légère augmentation des centimes additionnels sur le précompte immobilier (qui passeront de 2960 à 3050) et une diminution des centimes additionnels sur l'impôt des personnes physiques (qui passeront 6,50 % à 6,30 %).

Comme par le passé, le Collège a veillé à ne pas léser les propriétaires occupants qui bénéficieront d'une prime qui les immunisera contre une éventuelle augmentation de leurs impôts (pour rappel, la prime compense l'éventuelle différence entre l'augmentation du PRI et la diminution de l'IPP). Le Collège a prévu de doubler le budget « primes » à partir de 2020.

Quant aux locataires soumis à l'IPP, nombreux dans notre commune, ils verront leur impôt sur le travail diminuer de 3% à partir de 2020.

Taxes

Pour rappel, la commune s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche initiée par la Région qui vise à harmoniser les taux à l'échelle des 19 communes avec comme objectif de ne pas nuire au développement économique local et régional. A cet effet, et moyennant le respect de certaines obligations, la commune reçoit chaque année une compensation financière via un fonds régional.

Les modifications apportées à certains règlements-taxes dans le cadre de ce plan de gestion respectent bien entendu les obligations régionales dans le cadre du fonds de compensation. Certaines recettes augmentent, c'est notamment le cas en ce qui concernent les agences bancaires (augmentation du taux), les surfaces de bureau (le taux reste identique mais la méthode de calcul des surfaces a été adaptée en se basant sur ce qui se pratique dans d'autres communes), les antennes relais ou encore les panneaux publicitaires (par la volonté de taxer les panneaux publicitaires situés dans la gare du Midi).

Le Collège a par ailleurs introduit une demande de dérogation (à la convention qui lie la commune à la Région en matière de taxation sur les activités économiques) en vue de pouvoir taxer les parkings commerciaux, dont par exemple le parking situé dans les sous-sols de la gare du Midi. Ce sera au prochain gouvernement de se prononcer sur cette demande de dérogation. Dans l'attente de cette réponse, la tutelle régionale a toutefois accepté que le plan intègre une recette annuelle à partir de 2020 de 1,3 millions EUR. A noter que ce montant intègre une exonération partielle pour les concessionnaires qui s'inscrivent dans une démarche de partage (par exemple, les propriétaires qui mettent à disposition leur(s) parking(s) à destination des riverains durant la nuit).

Le plan prévoit également un renforcement des contrôleurs en charge du stationnement et une augmentation du prix des cartes de stationnement qui passeront par exemple pour la première carte « habitant » à 30 EUR par an, soit 2,5 EUR par mois. Cette augmentation s'inscrit dans les démarches initiées par la Région qui vise à harmoniser les tarifs à l'échelle des 19 communes et à privilégier la mobilité douce.

Le Collège a également décidé de lutter plus efficacement contre les incivilités du quotidien (dépôts et stationnements sauvages ...) en renforçant la cellule en charge des amendes administratives.

Vous trouverez ci-dessous le tableau reprenant l'ensemble des taxes et leur évolution:

		Compte 2017	Budget modifié 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021
361-01	Taxe sur la conservation des véhicules saisis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
361-02	Taxe sur la délivrance de documents concernant les établissements dangereux, incommodes et insalubres	3.430,00	4.000,00	7.500,00	8.000,00	8.000,00
361-03	Taxe sur la délivrance de permis de lotir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
361-04	Taxe sur la délivrance de documents administratifs	905.508,59	834.000,00	792.000,00	793.000,00	794.000,00
361-48	Taxe sur les prestations administratives diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
362-02	Taxe pour le pavage des rues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
362-03	Taxe pour la construction des trottoirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
362-04	Taxe pour la construction des égouts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
362-05	Taxe pour le raccordement au réseau d'égouts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
362-48	Taxes diverses de remboursements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
363-03	Taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers	67.835,00	18.000,00	18.000,00	18.000,00	18.000,00
363-06	Taxe d'enlèvement et d'entreposage de véhicules ou d'objets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
363-07	Taxe sur le déversement sauvage d'immondices sur la voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
363-10	Taxe sur les inhumations, dispersion des cendres, columbarium	47.250,01	60.000,00	50.000,00	50.000,00	50.000,00
363-11	Taxe sur les exhumations	2.080,00	1.600,00	1.600,00	1.600,00	1.600,00
363-12	Taxe sur les transports funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
363-13	Taxe sur l'occupation des caveaux d'attente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
363-14	Taxe sur le séjour à la morgue ou au dépôt mortuaire	7.500,00	11.000,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00
363-15	Taxe sur les tombes et caveaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
363-17	Taxe pour la protection de l'environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
363-48	Taxes diverses sur prestations d'hygiène publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-01	Taxe sur le personnel occupé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-02	Taxe sur les serveurs et serveuses de bar	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-03	Taxe sur la force motrice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-04	Taxe sur les tanks et les réservoirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-14	Taxe sur les salles de vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-15	Taxe sur le colportage	3.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-16	Taxe sur les agences de paris et de jeux	2.602,74	2.975,00	2.975,00	2.975,00	2.975,00
364-17	Taxe sur les débits de boissons et commerces ouverts en dehors des heures	70.029,15	64.450,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00
364-18	Taxe sur les cercles privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-22	Taxe sur les enseignes et réclames lumineuses	109.018,87	95.000,00	115.000,00	115.000,00	115.000,00
364-23	Taxe sur les panneaux publicitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-24	Taxe sur la diffusion publicitaire	653.208,49	665.571,00	685.088,00	685.088,00	685.088,00
364-25	Taxe sur les panneaux directionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-26	Taxe de séjour	361.439,13	0,00	0,00	0,00	0,00
364-28	Taxe sur les dépôts de matériaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-29	Taxe sur les dépôts de mitraille, véhicules usagés, abandonnés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-32	Taxe sur les banques et les institutions financières	79.166,67	87.500,00	133.125,00	133.125,00	133.125,00
364-34	Taxes sur les chambres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-35	Taxe sur les maisons de rendez-vous	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-36	Taxe sur l'utilisation de l'informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
364-37	Taxe sur les établissements mettant à disposition du matériel de télécommunication contre rétribution	12.750,00	26.250,00	9.000,00	9.000,00	9.000,00
364-48	Taxes diverses sur les entreprises	65.166,67	60.000,00	65.000,00	65.000,00	65.000,00
365-01	Taxe sur les spectacles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
365-11	Taxe sur les manifestations sportives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
365-48	Taxes diverses sur les spectacles et divertissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
366-01	Taxe sur les droits d'emplacement sur les marchés et brocantes &	736.485,45	734.500,00	750.000,00	750.000,00	750.000,00
366-03	Taxe sur les forains, les loges foraines et mobiles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
366-06	Taxe sur placement de terrasses, tables, chaises,...	45.213,59	40.000,00	60.000,00	60.000,00	60.000,00
366-07	Taxe sur les parkings et emplacements de parking	4.783.401,96	5.891.198,93	6.352.931,00	8.517.643,00	8.966.581,00
366-08	Taxe sur le stationnement des taxis et voitures de louage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
366-09	Taxe sur les kiosques à journaux, sur les baraques à frites,...	54.650,00	42.000,00	42.000,00	42.000,00	55.500,00
366-12	Taxe sur les pompes à essence, à huile, à air comprimé	10.862,50	10.625,00	10.625,00	10.625,00	10.625,00
366-13	Taxe sur les distributeurs automatiques	138.000,00	136.000,00	112.400,00	112.400,00	112.400,00
366-14	Taxe sur les occupations diverses de la voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
367-02	Taxe sur la construction, l'aménagement de bâtiments ou de palissades	445.656,21	160.000,00	190.000,00	190.000,00	190.000,00
367-07	Taxe sur les grillages et les clôtures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
367-09	Taxe sur les terrains à bâtir non bâtis (loi du 29 mars 1962 art. 70bis)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
367-10	Taxe sur les antennes extérieures	444.000,00	427.500,00	870.000,00	870.000,00	870.000,00
367-13	Taxe sur les secondes résidences	91.996,00	112.446,00	112.446,00	112.446,00	112.446,00
367-15	Taxe sur les immeubles inoccupés, inachevés, les taudis	805.013,95	972.000,00	801.000,00	951.000,00	1.101.000,00
367-19	Taxe sur les surfaces de bureau	1.257.594,92	1.307.151,00	1.416.346,00	1.416.346,00	1.416.346,00
367-20	Taxe sur les locaux destinés à l'accomplissement d'acte de commerce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
367-48	Taxes diverses sur le patrimoine	3.937,50	4.000,00	4.000,00	4.000,00	4.000,00
368-04	Taxe sur les chiens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
368-05	Taxe sur les permis de chasse et port d'armes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
368-14	Taxe communale à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
368-47	Amendes administratives transformées en taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
368-48	Taxes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Général	11.948.902,15	12.467.766,93	13.548.536,00	15.864.748,00	16.478.186,00

Subsides et interventions des autres niveaux de pouvoir

La commune peut compter en 2019 sur une augmentation de certains subsides ainsi que sur de nouveaux subventionnements.

Certains montants augmentent, en particulier en ce qui concerne le financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces évolutions s'expliquent principalement par l'augmentation de la capacité d'accueil des écoles et crèches communales suite aux investissements consentis ces dernières années pour faire face au boom démographique.

1.1.2 Les recettes de prestation

Les recettes de prestation évoluent de la manière suivante :

2019	2020	2021
6 280 898 €	6 335 647 €	6 340 455 €

Ces recettes varient peu dans la mesure où le Collège a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs à destination des habitants. L'augmentation des recettes liées aux frais de garderie est uniquement liée à l'augmentation de la population scolaire. A noter d'ailleurs que ces recettes ne couvrent pas du tout les dépenses qui y sont liées (en particulier le personnel d'encadrement).

RECETTES	Code écon.	Réel 2017	%	MB 3 2018	%	Budget 2019	%	Plan 2020	%	Plan 2021	%
1.PRESTATIONS											
1.1 Notes de crédits et ristournes	106	90.750	1,52%	21.604	0,35%	9.000	0,14%	9.000	0,14%	9.000	0,14%
1.2 Produits des prestations directes	161	4.212.669	70,35%	4.326.284	70,76%	4.553.174	72,49%	4.603.403	72,66%	4.606.520	72,65%
1.3 Produits des prestations pour les pouvoirs publics	162	4.042	0,07%	6.000	0,10%	5.500	0,09%	5.500	0,09%	5.500	0,09%
1.4 Produits des locations immobilières	163	353.807	5,91%	412.115	6,74%	377.767	6,01%	382.052	6,03%	383.363	6,05%
1.5 Produits de la voirie	180	1.327.269	22,16%	1.348.057	22,05%	1.335.457	21,26%	1.335.692	21,08%	1.336.072	21,07%
TOTAL PRESTATIONS		5.988.537	100,00%	6.114.061	100,00%	6.280.898	100,00%	6.335.647	100,00%	6.340.455	100,00%

1.1.3 Les recettes de dette

Les recettes de dette au **budget 2019** augmentent de 104.796 EUR par rapport à la MB3 2018. Cette augmentation est justifiée par :

- 49.525,00 EUR liés aux dividendes gaz et électricité Sibelga et Interfin (dividendes exceptionnels "one shot" en 2017) ;
- 55.271,00 EUR d'augmentation des dividendes Brutélé.

Ces recettes restent stables par la suite.

Vous trouverez le détail des recettes de dette et leur évolution dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	Code écon.	Réel 2017	%	MB 3 2018	%	Budget 2019	%	Plan 2020	%	Plan 2021	%
3.DETTE											
3.1 Intérêts créditeurs des titres de placements	261	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
3.2 Intérêts créditeurs sur les comptes financiers	264	9.562	0,17%	6.000	0,19%	6.000	0,19%	6.000	0,19%	6.000	0,19%
3.3 Intérêts de retard créditeurs sur les créances	265	29.826	0,53%	30.000	0,96%	30.000	0,93%	30.000	0,93%	30.000	0,93%
3.4 Dividendes des intercommunales	272	5.545.013	99,29%	3.095.075	98,85%	3.199.871	98,89%	3.199.871	98,89%	3.199.871	98,89%
3.4.1 Gaz (INTERFIN : 551/272-01)		2.536.489	45,42%	1.362.798	43,52%	1.424.887	44,03%	1.424.887	44,03%	1.424.887	44,03%
3.4.2 Electricité (INTERFIN: 552/272-01)		2.752.384	49,29%	1.475.731	47,13%	1.463.168	45,22%	1.463.168	45,22%	1.463.168	45,22%
3.4.3 Télédistribution (780/272-01)		256.140	4,59%	256.545	8,19%	311.816	9,64%	311.816	9,64%	311.816	9,64%
3.4.4 Eau (HYDROBRU: 874/272-01)		0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
3.5 Dividendes de participations dans les entreprises privées	280	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL DETTE		5.584.401	100,00%	3.131.075	100,00%	3.235.871	100,00%	3.235.871	100,00%	3.235.871	100,00%

1.1.4 Les prélèvements fonctionnels et généraux

Les recettes de prélèvements au **budget 2019** augmentent de 463.588 EUR par rapport à la MB3 2018. Notons ici :

Augmentations:

- 604.125 EUR de recettes de prélèvement afin de financer les dépenses du Contrat de Rénovation Urbaine grâce au fonds de subside (Recette = Dépense), pour un total 2019 de 622.125 EUR;
- 209.463 EUR de recettes de prélèvement afin de financer les dépenses liées à la Politique de la Ville 2017-2020, grâce au fonds de subside (Recette = Dépense), pour un total 2019 de 605.481 EUR.

Diminutions:

- 350.000 EUR de recettes de prélèvement sur fonds de réserve ordinaire afin de financer une partie des créances historiques (budgété en 2018 mais pas en 2019).

Les recettes de prélèvements diminuent de 727.719 EUR entre 2019 et 2020.

Augmentations :

- 995.844 EUR qui concernent le financement de dépenses Politique de la Ville 2020 grâce au Fonds de Subside Politique de la Ville 2017-2020 (dont un prélèvement sur le fonds de subside ordinaire afin d'alimenter le fonds de subside extraordinaire) – total 2020 de 1.601.325 EUR ;
- 350.000 EUR de recettes de prélèvement sur fonds de réserve ordinaire afin de financer une partie des créances historiques (budgété en 2020 mais pas en 2019).

Diminutions:

- 618.125 EUR de recettes de prélèvement relatives au fonds de subside du Contrat de Revitalisation Urbaine (Recette = Dépense -> majorité des dépenses effectuées en 2019) – total 2020 de 4 000 EUR.

Les recettes de prélèvements diminuent de 1.597.325 EUR entre 2020 et 2021 dont notamment, 1.601.325 EUR concernent le fonds de subside Politique de la Ville 2017-2020 (clos en 2020).

Les montants intégrés dans les recettes de prélèvements représentent donc :

- 350.000 EUR de recettes de prélèvement sur fonds de réserve ordinaire afin de financer une partie des créances historiques (budgété en 2020 mais pas en 2019) ;
- 8.000 EUR de recettes de prélèvement relatives au fonds de subside du Contrat de Revitalisation Urbaine.

RECETTES	Code écon.	Réel 2017	%	MB 3 2018	%	Budget 2019	%	Plan 2020	%	Plan 2021	%
4. PRELEVEMENTS											
4.1 Prélèvements vers le fonds de réserve ordinaire	994	17.131	2,85%	764.018	100,00%	1.227.606	100,00%	1.955.325	100,00%	358.000	100,00%
4.2 Utilisation des provisions pour risques et charges	998	584.260	97,15%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL PRELEVEMENTS		601.391	100,00%	764.018	100,00%	1.227.606	100,00%	1.955.325	100,00%	358.000	100,00%

1.2. Les dépenses

1.2.1 Les dépenses de personnel

La maîtrise des dépenses de personnel reste une préoccupation importante pour le Collège. Le budget « personnel » pour les années 2019-2021, personnel de l'enseignement subventionné inclus, est estimé comme suit:

Année	Montant
2019	64.011.090 €
2020	66.565.701 €
2021	68.661.973 €

Vous trouverez le détail des dépenses de personnel et leur évolution dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES	Code économique	Réel 2017	%	MB 3 2018	%	Budget 2019	%	Plan 2020	%	Plan 2021	%
1. PERSONNEL											
1.1 Traitements	111	41.291.533	68,29%	43.478.873	72,05%	45.907.857	71,72%	47.388.969	71,19%	48.791.774	71,06%
1.1.1 Personnel enseignant subventionné (111-11)		12.290.595	20,33%	13.038.567	21,61%	13.284.334	20,75%	13.597.685	20,43%	13.992.912	20,38%
1.1.2 Autre personnel subventionné (111-02 & 111-03)		6.581.375	10,89%	6.798.227	11,27%	7.008.411	10,95%	7.213.313	10,84%	6.963.054	10,14%
1.1.3 Personnel à charge de la commune		21.869.262	36,17%	23.072.179	38,23%	25.024.000	39,09%	25.971.448	39,02%	27.223.497	39,65%
1.1.4 Mandataires communaux (111-04 & 111-22)		550.301	0,91%	569.900	0,94%	591.112	0,92%	606.523	0,91%	612.310	0,89%
1.2 Allocations sociales	112	2.021.653	3,34%	1.995.853	3,31%	2.256.966	3,53%	2.358.261	3,54%	2.497.901	3,64%
1.3 Cotisations patronales	113	16.268.855	26,91%	13.780.147	22,83%	14.481.512	22,62%	14.937.243	22,44%	15.512.794	22,59%
1.4 Frais de déplacements et autres avantages pécuniaires	115	393.876	0,65%	565.419	0,94%	886.698	1,39%	1.420.128	2,13%	1.415.406	2,06%
1.5 Rentes directemnt à charge de la commune	116	5.298	0,01%	5.500	0,01%	5.806	0,01%	5.806	0,01%	5.862	0,01%
1.6 Assurances accidents de travail	117	444.943	0,74%	475.000	0,79%	420.500	0,66%	403.543	0,61%	385.992	0,56%
1.7 Cotisations au service social collectif ou communal	118	34.406	0,06%	47.000	0,08%	51.750	0,08%	51.750	0,08%	52.244	0,08%
TOTAL PERSONNEL		60.460.565	100,00%	60.347.793	100,00%	64.011.090	100,00%	66.565.701	100,00%	68.661.973	100,00%

Le plan d'embauche et de valorisation tel que prévu dans le plan triennal sera compensé en grande partie par les départs à la pension.

Le Collège a souhaité que le département GRH établisse un monitoring précis des besoins en personnel des différents services. Les demandes d'embauches validées sont essentiellement liées à de nouvelles missions, qui entraînent une surcharge de travail. Pour ce faire, l'administration aura recours à un consultant, désigné en 2019 par marché public afin d'objectiver les besoins et optimiser les ressources, les conditions de travail et la fidélisation du personnel communal.

En 2019, les besoins mis en lumière au niveau du personnel de l'administration concernent plus particulièrement le renforcement de la cellule de Stationnement avec l'engagement de 8 contrôleurs de niveau D et 2 niveaux C, qui assureront le suivi administratif du service de Stationnement, lui-même source de recettes pour l'administration.

Par ailleurs, certains contrats « Article 60 » sont transformés en contrats communaux afin de stabiliser les équipes au sein du service de Prévention et d'en assurer la continuité structurelle.

Enfin, une politique de chèques-repas sera mise en place dans le courant de l'année 2019 (octroi de chèques-repas à l'ensemble du personnel à partir du 1^{er} septembre 2019).

Coût de la mise en place des chèques-repas

2019	266.667 €
2020	800.000 €
2021	800.000 €

Les dépenses en personnel, représentent 52,31% des dépenses en 2019, et connaissent dès lors une augmentation due au rattrapage des besoins en personnel lancé depuis 2012, au plan d'embauche et de valorisation et à la réponse apportée au défi de l'augmentation de la population. L'essentiel des dépenses de personnel est affecté à l'enseignement et aux crèches.

Par rapport au boom démographique, le Collège a prévu les dépenses de personnel supplémentaires réparties de la manière suivante:

Enseignement	2019	2020	2021
Dépenses de personnel supplémentaires à charge de la commune	321.077 €	553.094 €	465.895 €

Les recrutements dans l'enseignement, outre le personnel pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettront de poursuivre le Plan Ecole initié en 2011, qui vise à augmenter la capacité d'accueil dans les écoles communales.

L'ouverture de classes supplémentaires, indispensable vu l'augmentation de la population, implique l'engagement de 15,5 ETP entre 2019 et 2021.

Le Collège a également veillé à apporter une réponse adéquate au manque de places dans les structures d'accueil de la petite enfance. L'ouverture programmée en 2020 et 2021 des crèches Berckmans et ECAM va nécessiter l'engagement de 14 ETP en 2020 et 39 ETP en 2021. L'impact du boom démographique sur le personnel de la petite enfance sera:

Crèches	Dépenses de personnel	Subside de personnel	Charge nette pour la commune
2019	-	-	-
2020	210.275 €	62.563 €	147.712 €
2021	1.717.675 €	767.938 €	949.737 €

Le Collège a décidé de poursuivre comme annoncé les efforts en matière de boom démographique et d'assumer les coûts supplémentaires dans le domaine.

Par ailleurs, le département GRH, sous l'impulsion du Collège, a progressivement professionnalisé ses missions anciennement regroupées sous l'appellation de «service du Personnel».

Aujourd'hui, plusieurs importants chantiers dans le domaine visent ensemble à contribuer à la maîtrise des dépenses de personnel par une politique de:

1. Maîtrise des charges budgétaires en évitant un effet de progression des montants :
 - a. en garantissant le fonctionnement de l'ensemble des services à la population ;

- b. en recourant au maximum aux politiques subventionnées pour de nouveaux projets dans le cadre, par exemple, de la politique de la rénovation urbaine et des espaces publics ;
 - c. en veillant à la gestion de la charge des pensions.
- 2. Etablissement d'un plan d'embauche qui se limite aux besoins les plus stricts de l'administration et/ou qui corresponde à des exigences légales ;
- 3. Construction d'un plan de valorisation raisonné. Initier une démarche de consultance basée sur les trois axes suivants¹ :
 - a. un état des lieux et des propositions quant au modèle organisationnel ;
 - b. des recommandations en fonction des objectifs RH et de management ;
 - c. une évaluation des risques RH et propositions d'actions correctrices.
- 4. Développement des compétences des agents via un plan de formation adapté aux besoins actuels des services et décliné en 7 axes:
 - a. un axe dédié au management et leadership ;
 - b. un axe dédié à la digitalisation ;
 - c. un axe dédié à la culture administrative et financière ;
 - d. un axe dédié au bien-être ;
 - e. un axe dédié à la gestion du temps et de l'organisation du travail ;
 - f. un axe dédié à la communication interne ;
 - g. un axe dédié aux connaissances et compétences « Métier ».

Charge de pensions

Le Collège a maintenu la gestion du fonds de pension auprès d'un groupe d'assurance externe afin de bénéficier d'une expertise pour le pilotage de sa charge de pensions.

Le planning de statutarisation, tel qu'initié précédemment sera encore poursuivi dans les années à venir.

De plus, la commune a marqué clairement sa volonté d'assurer un financement correct des pensions de son personnel en y injectant dans un premier temps, en 2017, un montant de 2.396.128 EUR et a prévu en 2019 de réaliser une opération similaire à concurrence d'1 million EUR. Ces dotations complémentaires ont permis et vont permettre notamment de "lisser" cette charge dans le temps.

Sur les trois années, la cotisation au fonds de pension sera stabilisée et restera inférieure au montant comptabilisé en 2018.

¹ Ces trois axes peuvent s'illustrer par des exemples, faits, situations, difficultés qui conduisent à solliciter un regard extérieur. La mobilité interne, la promotion et la valorisation du personnel, la gestion de l'absentéisme, le middle management, l'adaptation du régime des examens à la réalité communale, le développement de compétences sont autant de sujets de l'étude.

1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement évoluent de la manière suivante au cours des trois années du plan:

2019	2020	2021
11.839.928 €	11.628.906 €	11.693.341 €

Vous trouverez le détail des dépenses de fonctionnement et leur évolution dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES	Code économique	Réel 2017	%	MB 3 2018	%	Budget 2019	%	Plan 2020	%	Plan 2021	%
2. FONCTIONNEMENT											
2.1 Remboursement de frais et indemnités de service étranger à la commune	121	25.104	0,26%	58.709	0,51%	46.219	0,39%	45.703	0,39%	45.793	0,39%
2.2 Honoraires et dépenses de personnel étranger à la commune	122	1.307.938	13,35%	1.522.153	13,15%	1.481.253	12,51%	1.409.092	12,12%	1.427.258	12,21%
2.3 Frais administratifs	123	2.119.441	21,64%	2.667.624	23,05%	2.874.972	24,28%	2.724.008	23,42%	2.780.945	23,78%
2.4 Frais techniques	124	3.979.805	40,63%	4.644.505	40,13%	4.760.497	40,21%	4.721.217	40,60%	4.778.990	40,87%
2.5 Frais pour les bâtiments	125	1.960.539	20,01%	2.177.658	18,82%	2.146.710	18,13%	2.192.332	18,85%	2.132.343	18,24%
2.6 Loyers et charges locatives des immeubles	126	184.578	1,88%	231.538	2,00%	251.321	2,12%	252.529	2,17%	238.820	2,04%
2.7 Frais pour les véhicules	127	217.067	2,22%	238.420	2,06%	253.655	2,14%	258.723	2,22%	263.893	2,26%
2.8 Frais de gestion financière	128	1.861	0,02%	33.000	0,29%	25.300	0,21%	25.300	0,22%	25.300	0,22%
TOTAL FONCTIONNEMENT		9.796.334	100,00%	11.573.607	100,00%	11.839.928	100,00%	11.628.903	100,00%	11.693.341	100,00%

Comme on peut le voir dans les tableaux ci-dessus, le Collège poursuit les efforts entamés les années antérieures en vue de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Un gros travail a été réalisé par l'ensemble des départements en vue de faire coller les prévisions budgétaires à la réalité. Non seulement aucun service à la population n'est remis en question, mais le Plan de gestion 2019-2021 garantit l'ouverture de nouvelles infrastructures. C'est en particulier le cas pour le site de l'ECAM qui accueillera à terme (notamment) une crèche de 150 enfants et une cuisine centrale.

Le Collège a également décidé de poursuivre la transformation numérique de l'administration communale afin d'en améliorer son efficacité et d'investir massivement dans une politique visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux (voir chapitre « service extraordinaire »). Vous trouverez ci-dessous quelques mots d'explication.

Stratégie numérique

Le service « Archives, Informatique et Stratégie Numérique » (AISN) a été créé sous la législature précédente afin d'assurer la coordination des projets de transformation numérique de l'administration communale.

Il assure ainsi la prise en compte de l'ensemble des éléments nécessaires à une transformation numérique réussie, des aspects techniques à l'archivage. Il a également une fonction support via le helpdesk informatique.

Ce service travaille en étroite collaboration avec le service Simplification administrative afin d'appuyer la réalisation des objectifs fixés dans le « Plan de simplification administrative 2017 – 2020 ».

Les services de l'AISN (Archives, Informatique et Stratégie Numérique) et de la Simplification administrative travailleront en priorité sur divers projets visant la mise en place d'un système

d'information intégré (SI). Un tel système permettra une meilleure gestion de l'information depuis la création d'un document, sa diffusion, son archivage et sa destruction.

Les demandes de tous types (des citoyens, autres administrations ou entreprises...) seront traitées à partir de divers points d'entrée (guichet unique: formulaires en ligne, courriers papier, e-mails, accueil physique, appels téléphoniques, etc).

L'implémentation d'un tel SI passe par la réalisation des projets suivants:

- **la mise en place d'un logiciel de gestion électronique des documents (GED) qui permettra :**
 - un meilleur classement des documents et, de ce fait, la facilitation de l'accès à l'information par les différents services, assurant ainsi l'homogénéité des processus et la continuité des services;
 - la rationalisation des coûts de stockage des données numériques;
 - le partage collaboratif des données entre les différents services de l'administration, permettant ainsi un décloisonnement des services;
 - l'implémentation de workflows, permettant une simplification des processus;
 - la réduction des délais de traitement et de la charge de travail des différents agents impliqués dans ces processus.

Budget estimé: 143.000 EUR/an.

- **la poursuite de la dématérialisation de la masse documentaire actuellement en format papier** (services GRH et Urbanisme en priorité), afin de centraliser les dossiers papiers et la documentation sous forme électronique dans la GED ;
- **le développement de la gestion électronique des courriers (GEC) entrants et sortants**, permettant d'optimiser le suivi et le traitement des courriers, de diminuer les photocopies et les impressions, et d'assurer la traçabilité et le suivi des courriers reçus et émis par l'administration. La gestion électronique des courriers permettra aussi la mise en place de la signature électronique des documents ;
- **la mise en place d'une solution multicanale d'envoi des courriers de l'administration** (papier et électronique, via la eBox). Envoi à terme de « e-recommandés » par le biais la eBox, ce qui permettra une diminution des frais postaux ;
- **l'analyse des outils de travail RH afin d'étudier la possible implémentation d'un nouveau progiciel intégré** qui gèrera à la fois les salaires, les formations, les évaluations et la gestion du temps (budget estimé en 2021: 234.000 EUR) ;
- **le développement des interfaces entre les différents logiciels** afin de favoriser la collaboration entre les agents et les services et éviter des encodages multiples d'une même information, source de risques d'erreurs (développement en interne avec recours à de la consultance pour les points plus complexes. Budget estimé: 5.000 EUR/an) ;
- **l'évolution et la mise à jour du parc informatique** utilisé au sein des différents services de l'administration. L'évolution de ce parc permettra à l'administration de s'adapter aux nouvelles technologies (exemple: accès à la BAEC fédérale, e-Tendering et e-Procurement pour les MP...) (budget estimé: 30.000 EUR/an) ;
- **la mise en place progressive d'un système d'archivage électronique (SAE)** garantissant l'authenticité, la disponibilité, la pérennité et l'intégrité des données électroniques, et la sécurisation de l'information numérique ;

- **la poursuite de l'inventoriage des archives communales et l'ouverture à la recherche et à la consultation citoyenne de ces archives**, à raison d'une centaine de mètres linéaires par an. Ces inventaires seront mis en ligne via le site internet communal.

La réalisation de ces différents projets pèsera sur le budget de fonctionnement de la commune durant toute la durée du Plan de gestion 2019-2021. Le système d'information intégré (SI) doit être considéré comme un investissement d'avenir permettant à l'administration communale de se moderniser et d'améliorer le service à la population. A terme, ces investissements doivent également permettre des économies d'échelle.

1.2.3 Les dépenses de transfert

La dotation au CPAS

Elle représente une part importante des dépenses de transfert. Le Collège estime qu'il est important de préserver les mécanismes de solidarité et d'aide aux publics les plus fragiles. Le Plan de Gestion 2019-2021 du CPAS a été élaboré en étroite collaboration avec le Collège. Le CPAS a tenu compte des dernières prévisions du Bureau du Plan en matière d'indexation, prévisions qui ne sous-tendent pas un dépassement de l'indice santé en 2019 et donc pas d'indexation des allocations sociales et des salaires en 2019.

Le CPAS est l'outil principal de la politique sociale développée par la commune. Le Plan de Gestion 2019-2021 prévoit les montants suivants concernant la dotation :

- 2019: 17.247.597 EUR (dont 477.509 EUR pour l'hôpital en liquidation) ;
- 2020: 18.381.107,05 EUR (dont 406.855 EUR pour l'hôpital en liquidation) ;
- 2021: 18.368.441,17 EUR (dont 378.336 EUR pour l'hôpital en liquidation).

Les équilibres proposés visent à combiner l'effort financier et le maintien de l'action du CPAS dans le cadre de ses missions légales et la poursuite de projets innovants en faveur des plus fragiles. Suites aux différentes réunions de concertation entre la commune et le CPAS, ce dernier a pu déterminer un plan financier dont on peut résumer les lignes directrices comme suit:

- **frais de personnel:** aucun engagement supplémentaire n'est budgétisé hormis les postes devenant vacants suite à un départ à la pension. Les chèques repas seront octroyés à l'ensemble du personnel à partir du second semestre 2019. A partir de 2020, ils sont budgétisés en année pleine. Le Plan de gestion intègre également une indexation de 2% (au 1^{er} janvier 2020) et bien entendu les augmentations barémiques (facteur 1.013) ;
- **frais de fonctionnement:** une indexation de 2% par an, sauf pour certaines dépenses considérées comme fixes ;
- **frais de redistribution:** une indexation de 2% au 1^{er} janvier 2020 ;
- **recettes de prestation:** aucune augmentation n'est prévue, si ce n'est dans le cas de mise à disposition de personnel. Ces recettes suivent l'évolution/indexation des salaires.

Pour ce qui est des recettes à la maison de repos, le plan pluriannuel intègre naturellement un impact du chantier/travaux de rénovation sur celles-ci. Les

interventions des résidents ont été diminuées en 2019, 2020 et 2021 par rapport aux résultats obtenus en 2018.

2018	2019	2020	2021
2.608.670 €	2.587.000 €	2.550.000 €	2.540.000 €

Malheureusement, nous constatons depuis quelques années la diminution constante de certains subsides (Fonds Energie, Fonds social Eau). Dans le plan, nous avons appliqué un taux de diminution de 5% l'an pour ces 2 subsides. En 2015, le subside «Energie» était de 478.180 EUR. En 2018, il n'était plus que de 394.772 EUR ;

- **investissements:** il y a bien entendu l'aboutissement du projet de rénovation de la maison de repos qui grèvera les prochains budgets et comptes, l'impact total de ce projet se fera sentir à partir de 2022. Dans les prévisions du plan présenté, cet impact se limitera à des intérêts pour ouverture de crédit et/ou pour commission de réservation. Le CPAS a en effet pris la décision de consolider les emprunts à la date limite de consolidation à savoir avril 2021, ceci pour ne pas commencer à payer des tranches d'amortissements sur ces emprunts avant d'avoir utilisé une grande partie de la somme empruntée.

En résumé, voici les chiffres principaux de ce projet :

Désignation au C.A.S. de 20 décembre 2018 pour 21.506.689 EUR. Ce montant est financé par :

- un prélèvement sur le fonds de réserve d'investissement de 580.000 EUR ;
 - un subside communal de 1.842.147 EUR ;
 - un subside du FRBTC de 3.500.000 EUR ;
 - emprunt «COCOM» de 8.825.183,49 EUR ;
 - emprunt «BEI» de 6.759.358,51 EUR.
- **en dehors de ce projet, il y a comme investissements:**
 - en 2019: 1.706.236 EUR (financé par emprunt à concurrence de 1.500.736 EUR), ce qui donne une dette de 611.320 EUR et des intérêts de 132.853 EUR ;
 - en 2020: 1.040.500 EUR (financé par emprunts à concurrence de 1.035.000 EUR), ce qui donne une dette de 1.006.500 EUR et des intérêts de 141.162 EUR ;
 - en 2021: 815.500 EUR (financé par emprunts à concurrence de 810.000 EUR), ce qui donne une dette de 1.027.463 EUR et des intérêts de 256.410 EUR.

Le Collège a également prévu les moyens nécessaires pour que le CPAS puisse poursuivre sa politique d'insertion socioprofessionnelle. La dotation au CPAS de Saint-Gilles (14% de son budget ordinaire) a été préservée et augmentée à partir de 2020 par le Collège.

La mission du Centre Public d'Action Sociale est primordiale dans une commune qui, bien qu'ayant connu des évolutions favorables, garde une population fragile, confrontée à de nombreuses difficultés. A ce sujet, il est important de souligner le travail mené par notre CPAS, en matière d'aide sociale et, notamment d'Articles 60. Ainsi, en 2017, 458 personnes - éloignées pour des raisons diverses du marché du travail - ont pu être suivies par la cellule Passerelle afin de bénéficier d'une expérience professionnelle grâce au contrat Article 60.

Avec cette action renforcée, la commune de Saint-Gilles se situe dans le peloton de tête des communes actives en matière d'insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, le CPAS joue un rôle actif dans la remobilisation et la requalification des publics fragilisés. Lorsque l'on sait que 56% des personnes transitant par la cellule Insertion du CPAS sont des jeunes entre 18 et 24 ans, il est indéniable que ces politiques doivent être encouragées et ces outils préservés.

La dotation à la zone de police

Dans la mesure où la zone de police Midi n'a pas adopté un budget 2019 et un plan de gestion, et conformément aux instructions de la tutelle régionale, les montants indiqués au plan pour les 3 années correspondent au montant de la dernière modification budgétaire (MB3 2018). Cela étant dit et par mesure de prudence, le Collège a inscrit, hors exercice propre, une provision pour risques et charges correspondant à une indexation annuelle de 2%.

Par ailleurs, le Collège maintient son soutien à une police de proximité via une dotation spécifique « UNEUS » de 428.644 EUR par an.

Les subsides communaux

Le plan de gestion 2019-2021 permet à la commune de soutenir financièrement les acteurs associatifs et citoyens qui, par leurs actions, participent à la vie saint-gilloise. En 2019, la commune a budgété un montant d'environ 2,1 millions EUR.

L'enveloppe « subsides » permet au Collège de maintenir un soutien structurel aux partenaires communaux dans de nombreux domaines : culturel (Pianofabriek, Centre culturel Jacques Franck, Musée Horta...), emploi (Maison de l'Emploi, Mission locale...), cohésion sociale (Ensemble@1060, associations de quartier via COCOF, FIPI...), sportif, développement économique local, petite enfance et aide à la parentalité...

Plusieurs appels à projets à destination du réseau associatif et d'initiatives citoyennes seront lancés chaque année en matière de jeunesse, de santé publique, de culture, de cohésion sociale, de développement durable

A noter également que le plan triennal prévoit le financement d'initiatives innovantes en matière de cohésion sociale, de participation citoyenne et/ou d'environnement. On peut citer la Recyclerie sociale, l'occupation temporaire du Tri postal ou encore le jardin didactique et la pépinière « Le début des haricots ».

1.2.4 Les dépenses de dette

Les dépenses de dette au **budget 2019** augmentent de 608.915 EUR par rapport à la MB3 2018. L'augmentation vient principalement des emprunts FRBRTC (291.132 EUR - emprunts «subsidés» sans impact sur le solde budgétaire). Les emprunts à charge augmentent de 284.456 EUR.

Les dépenses de dette diminuent ensuite de 924.398 EUR entre 2019 et 2020 dont notamment 556.081 EUR d'emprunts FRBRTC (sans impact sur le solde budgétaire) et 366.975 EUR d'emprunts à charge.

Les dépenses de dette augmentent de 575.151 EUR entre 2020 et 2021, cette augmentation étant exclusivement le fait des emprunts à charge de la commune.

Vous trouverez le détail des dépenses de dette dans le tableau ci-après:

DEPENSES	Code économique	Réel 2017	%	MB 3 2018	%	Budget 2019	%	Plan 2020	%	Plan 2021	%
4.DETTE											
4.1 Charges des emprunts à charge de la commune.	211	1.598.148	21,21%	1.663.529	19,75%	1.726.226	19,12%	1.706.394	21,05%	1.647.566	18,98%
4.2 Charges des emprunts à charge de l'autorité supérieure	212	44.157	0,59%	54.481	0,65%	135.692	1,50%	136.908	1,69%	138.150	1,59%
4.3 Intérêts débiteurs	214	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
4.4 Intérêts de retard, moratoires et charges assimilées	215	2.452	0,03%	6.339	0,08%	11.630	0,13%	11.331	0,14%	11.332	0,13%
4.5 Remboursement périodique des emprunts à charge de la commune	911	5.789.232	76,83%	6.565.777	77,97%	7.078.667	78,39%	6.175.443	76,19%	6.810.469	78,46%
4.6 Remboursement périodique des emprunts à charge de l'autorité supérieure	912	101.390	1,35%	130.777	1,55%	77.604	0,86%	75.344	0,93%	73.055	0,84%
TOTAL DETTE		7.535.379	100,00%	8.420.903	100,00%	9.029.818	100,00%	8.105.420	100,00%	8.680.572	100,00%

1.2.5 Les dépenses de prélèvement

Les dépenses de prélèvements au **budget 2019** diminuent de 4.460.994 EUR par rapport à la MB3 2018. On peut noter ici:

Augmentations:

- 1.070.373 EUR liés aux dotations Zone de Police et UNEUS (les montants résultant de la mise à jour de la clé de répartition entre les 3 communes de la Zone – clé KUL – ainsi que les 2% d'augmentation budgétés se retrouvent dans les prélèvements généraux) ;
- 442.500 EUR liés aux taxes sur les antennes GSM (doublement du taux de la taxe en 2019 / recette = dépense / à noter que la taxe est intégrée dans les prélèvements fonctionnels pour un montant de 427.500 EUR en MB3 2018, puis pour un montant de 870.000 EUR dans les prélèvements généraux dans le budget 2019) ;
- 23.533 EUR liés à des dépenses de prélèvement afin d'alimenter le fonds de subside concernant le service des Contrats de revitalisation urbaine (recette = dépense ; 335 829 EUR de prélèvements totaux en 2019).

Diminutions:

- 3.000.000 EUR de prélèvement ordinaire vers extraordinaire en MB3 2018 (suite boni compte 2017: 1 M. EUR affecté au fonds de pension et 2 M. EUR affectés à la diminution ultérieure des emprunts), inexistant en 2019 ;
- 2.067.948 EUR liés à la poursuite de la création du fonds de subside Politique de la Ville 2017-2020 => le Fonds de subside, alimenté à 100 % fin 2018, ne doit plus être alimenté à partir de 2019 (Recette = Dépense) ;
- 929.453 EUR liés à la reprise de la provision Zone de police pour le 13^e mois de salaire 2019 (provisionné en 2018 par la commune).

Il est à noter que les 500.000 EUR de provision pour non-perception de la recette liée au précompte immobilier de la gare du Midi sont intégrés dans le budget 2019, comme dans la MB3 2018.

Les dépenses de prélèvements augmentent de 940.649 EUR entre 2019 et 2020 dont notamment:

Augmentations:

- 979.946 EUR qui correspondent au transfert du solde du fonds de subside ordinaire vers le fonds de subside extraordinaire afin de financer les travaux d'aménagement du CUBE à l'extraordinaire ;

- 296.531 EUR liés aux dotations Zone de police et UNEUS (indexation de 2% - total de 1 366.904 EUR intégré dans les prélèvements).

Diminutions :

- 335.829 EUR liés à des dépenses de prélèvement 2019 afin d'alimenter le fonds de subside concernant le service des Contrats de revitalisation urbaine, inexistantes en 2020.

Il est à noter que les 500.000 EUR de provision pour risque de non-perception de la recette liée au précompte immobilier de la gare du Midi sont intégrés dans le Plan 2020, comme dans le budget 2019.

Il est à noter également que les 870.000 EUR de provision pour risque de non-perception de la recette liée au antennes relais sont intégrés dans le Plan 2020, comme dans le budget 2019.

Les dépenses de prélèvements diminuent de 677.484 EUR entre 2020 et 2021 dont notamment:

Augmentations:

- 302.462 EUR liés aux dotations Zone de police et UNEUS (indexation de 2% - total de 1 669 366 EUR intégré dans les prélèvements).

Diminutions:

- 979.946 EUR qui correspondent au transfert du solde du fonds de subside ordinaire vers le fonds de subside extraordinaire afin de financer les travaux d'aménagement du CUBE à l'extraordinaire en 2020, inexistant en 2021.

Il est à noter que les 500.000 EUR de provision pour risque de non perception de la recette liée au précompte immobilier de la Gare du Midi sont intégrés dans le Plan 2021, comme dans le Plan 2020.

Il est à noter également que les 870.000 EUR de provision pour risque de non perception de la recette liée au antennes relais sont intégrés dans le Plan 2021, comme dans le Plan 2020.

Vous trouverez en détails les dépenses et leur évolution des prélèvements fonctionnels et généraux dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES	Code économique	Réel 2017	%	MB 3 2018	%	Budget 2019	%	Plan 2020	%	Plan 2021	%
5. PRELEVEMENTS											
5.1 Prélèvement de l'ordinaire pour le fonds de réserves extra.	955	262.737	24,32%	3.000.000	41,45%	0	0,00%	979.946	26,36%	0	0,00%
5.2 Constitution de provisions pour risques et charges	958	300.770	27,84%	1.856.953	25,66%	2.440.373	87,90%	2.736.904	73,64%	3.039.366	100,00%
5.3 Prélèvement de l'ordinaire pour le fonds de réserves ordinaire	954	516.987	47,85%	2.380.244	32,89%	335.829	12,10%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL PRELEVEMENTS		1.080.494	100,00%	7.237.196	100,00%	2.776.202	100,00%	3.716.851	100,00%	3.039.366	100,00%

2. Le service extraordinaire

Le Plan de gestion prévoit des dépenses pour un montant de 58.903.577 EUR répartis sur 3 ans, dont 22.940.271 EUR seront financés par emprunt.

En effet, le Collège a la volonté d'investir près de 60 millions EUR sur la totalité du Plan de gestion 2019-2021, dont 10 millions EUR en association avec différents partenaires (dépenses de transfert), dont le CPAS, la Régie foncière ou encore Citydev.brussels.

Au sein de ce montant :

- 31 M EUR seront financés par des subsides ;
- 23 M EUR seront financés par emprunt, dont 20 M EUR d'emprunts à charge, 3 M EUR grâce au FRBRTC (Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales) ;
- près de 3 M EUR seront financés grâce au Fonds de Réserve Extraordinaire ;
- près de 3 M EUR seront financés grâce aux Fonds de Subside Politique de la Ville et Contrat de Revitalisation Urbaine.

Plan de Gestion 2019-2021 : évolution des soldes au Service Extraordinaire

EXTRAORDINAIRE	Réel 2016	Réel 2017	MB 6 2018	dont projets 2018	dont autres	Budget 2019	Plan 2020	Plan 2021	Total Plan de Gestion 2019-2021
Extraordinaire (hors prélèvements) (3) = (1) - (2)	-4.641.657	466.685	4.384.992	-983.306	5.368.298	-4.010.682	-300.054	0	-4.310.736
Recettes	19.070.711	12.287.718	19.319.804	13.806.400	5.513.404	9.898.677	36.547.814	8.146.350	54.592.842
Transferts	15.374.710	6.014.287	3.868.400	2.150.573	1.717.827	2.187.106	26.788.964	2.476.500	31.452.570
Dette	3.685.041	6.265.431	15.445.054	11.655.827	3.789.227	7.511.571	9.758.850	5.669.850	22.940.271
dont emprunts FRBRTC	0	730.000	5.425.000	5.425.000	0	2.876.975			2.876.975
dont emprunts à charge	3.685.041	5.535.431	10.020.054	6.230.827	3.789.227	4.634.596	9.758.850	5.669.850	20.063.296
Investissements	10.960	8.000	6.350	0	6.350	200.000	0	0	200.000
Dépenses	23.712.368	11.821.033	14.934.812	14.789.706	145.106	13.909.359	36.847.868	8.146.350	58.903.577
Transferts	149.984	6.977.410	5.667.036	5.521.936	145.100	5.733.877	4.081.484	200.000	10.015.361
Dette	1.226.368	22.000	6	0	6	0	0	0	0
Investissements	22.336.016	4.821.623	9.267.770	9.267.770	0	8.175.482	32.766.384	7.946.350	48.888.216
Extraordinaire (prélèvements fonctionnels) (4)	152.379	-11.315	-959.327	758.500	-1.717.827	1.507.414	300.054	0	1.807.468
Recette prélèvements fonctionnels	163.339	210.251	758.500	758.500	0	1.507.414	1.280.000	0	2.787.414
Dépense prélèvements fonctionnels	10.960	221.566	1.717.827	0	1.717.827	0	979.946	0	979.946
Extraordinaire (résultat de l'exercice) (5) = (3) + (4)	-4.489.278	455.370	3.425.665	-224.806	3.650.471	-2.503.268	0	0	-2.503.268
Extraordinaire (résultat des exercices antérieurs) (6)	9.036.384	5.202.133	2.876.042	n.a.	n.a.	6.273.923	6.273.923	6.273.923	6.273.923
Extraordinaire (prélèvements généraux) (7)	39.687	-2.781.461	-27.783	224.806	-252.589	2.503.268	0	0	2.503.268
Recette prélèvements généraux	39.687	273.163	224.806	224.806	0	2.703.268	0	0	2.703.268
Dépense prélèvements généraux	0	3.054.624	252.589	0	252.589	200.000	0	0	200.000
Extraordinaire général = (5) + (6) + (7)	4.586.793	2.876.042	6.273.923	n.a.	n.a.	6.273.923	6.273.923	6.273.923	6.273.923
Ordinaire (résultat général hors résultat des exercices antérieurs)	-4.449.591	-2.326.091	3.397.882	n.a.	n.a.	0	0	0	0

Au travers de son plan d'investissement pour les trois prochaines années de la législature, le Collège a déterminé une série de priorités stratégiques, qui sont le reflet des ambitions de l'accord de majorité. En premier lieu, on retrouve l'enseignement et la petite enfance, sur deux axes : l'augmentation de la capacité d'accueil et la rénovation des infrastructures d'une part, la pédagogie d'autre part. L'objectif est de garantir l'offre publique d'écoles et de crèches avec une pédagogie innovante. Une seconde priorité est la politique de rénovation urbaine, dans toutes ses dimensions, avec un accent sur la production de logements par l'intermédiaire de la Régie foncière communale. Ce triennat sera marqué par différents projets d'envergure issus des contrats de quartier, du CRU et de la Politique de la Ville.

Il est intéressant de rappeler ici l'importance de la contribution des différents niveaux de pouvoir, indispensable pour offrir un accompagnement et des services publics de qualité, c'est particulièrement vrai en matière d'enseignement et de petite enfance, mais aussi en matière de rénovation urbaine et de cohésion sociale.

Le Collège a, de manière générale, souhaité programmer des investissements importants afin de garantir aux Saint-Gillois l'accès des infrastructures et à une offre de service public de qualité. On retrouve notamment la rénovation de notre piscine communale pour un montant de plus de 9 millions EUR, dont une part est subventionnée. A ces investissements, il faut également ajouter ceux consacrés à l'entretien de notre patrimoine communal, et à l'équipement des différents services.

A noter qu'une part importante du budget extraordinaire sera consacrée à la poursuite des efforts destinés à diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux. Chaque année, des travaux d'isolation (façade, toiture ...) seront effectués, des chaudières seront remplacées, ainsi que des châssis.

Le Collège a aussi programmé la création du panel citoyen permanent saint-gillois. Celui-ci devrait entrer en fonction au cours du premier semestre 2020 et permettra de renforcer la participation citoyenne.

2.1 Priorité à l'enseignement et la petite enfance

Le Collège confirme, au travers de son plan d'investissement pour les trois premières années de cette législature, faire de la petite enfance et de l'enseignement sa priorité. En effet, le Collège souhaite garantir un accueil, dès le plus jeune âge, dans des infrastructures de qualité et accessibles à tous. Le Collège souhaite également, au travers de ses politiques de petite enfance et d'enseignement, travailler à la réduction des inégalités et à la cohésion sociale.

Des efforts importants ont été consentis au cours des deux triennats précédents en matière d'ouverture de classes dans **l'enseignement fondamental**. A ce niveau, outre les ouvertures de classes programmées, nous retrouvons une série d'investissements visant à rénover nos infrastructures scolaires et à les équiper avec du mobilier et du matériel d'apprentissage innovant afin de permettre aux élèves de déployer les compétences nécessaires à la construction de leurs savoirs. Concrètement :

- ouverture de trois classes à l'Ecole Nouvelle ;
- près de 5.9 millions EUR d'investissements pour la rénovation et l'entretien des infrastructures scolaires du fondamental ;
- 220.000 EUR sur trois ans pour du matériel informatique afin, notamment, de lutter contre la fracture numérique qui se creuse parfois dès le plus jeune âge.

Les investissements dans le domaine de l'enseignement représentent 20% des dépenses du plan de gestion 2019-2021, soit 11.4 millions EUR, dont 6.2 millions EUR de subsides.

Le Collège veille également à permettre aux enfants porteurs d'un handicap de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions et maintient ses investissements structurels dans l'enseignement de type 8.

Du côté de **l'enseignement secondaire**, en 2019, le Lycée Intégral Roger Lallemand (LIRL) ouvrira la troisième année secondaire. L'école aura alors une offre complète depuis la première année à la sixième. À la prochaine rentrée, elle comptera 4 classes de 1^{ère} secondaires, 2 classes d'enseignement différencié, une classe destinée aux élèves qui ne réussissent pas leur différenciée, 4 classes de 2^e secondaire, trois classes de 3^e, une de 4^e, une de 5^e et une de 6^e. Très concrètement, à l'issue de ce plan de gestion, nous aurons la première génération d'élèves ayant potentiellement accompli toute sa scolarité au LIRL. À terme, ce sont plus de 650 élèves qui seront accueillis dans cette école à pédagogie active et innovante.

En trois ans, ce sont près de 5.3 millions EUR d'investissements qui seront consentis pour l'enseignement secondaire, dont 2.3557.200 sur fonds propres. Ces investissements concernent également, dans une moindre mesure, l'école de promotion sociale, qui depuis 2016 est abritée dans une nouvelle infrastructure rue Vlogaert, ainsi que les deux académies. Pour rappel, en ce qui concerne les académies, outre les investissements liés à l'équipement, le Collège se réserve la possibilité de développer un pôle dédié aux académies, celles-ci commençant à être à l'étroit dans leurs infrastructures réciproques.

Il y a également la rénovation du site du « Lit d'Or », situé entre le 19 rue Théodore Verhaegen et les 8 et 12 rue des Fortifications. Ce projet aura un impact sur l'enseignement, en effet, cette espace permettra d'y déménager la crèche des Bambins du coin, qui partage actuellement les bâtiments de l'école Ulenspiegel. Ceci permettra ensuite à l'école Ulenspiegel de gagner de nombreux espaces, tout en maintenant l'offre de places en milieu d'accueil de la petite enfance.

En ce qui concerne la petite enfance, il s'agit de poursuivre le programme d'ouverture de nouvelles crèches. Le Collège veille à la fois à une répartition homogène de l'offre sur le territoire communal et à inclure toutes les populations, quelles que soient les situations sociales et professionnelles.

Il est important de rappeler la création de la crèche sur le site de l'ancienne ECAM, d'une capacité de 149 places réparties en petites unités afin de garantir un encadrement de qualité. Celle-ci ouvrira ses portes à l'issue de l'année 2020. On retrouve donc des dépenses en investissements liées à l'acquisition de mobilier et d'équipement.

Au total, les investissements en matière de petite enfance ventilés sur les trois années du plan de gestion sont estimés à 1.1 millions d'EUR.

Ces investissements reprennent l'équipement, l'ameublement et les travaux de maintenance dans les crèches. A ces dépenses, il faut ajouter celles liées à la création de nouvelles infrastructures d'accueil de la petite enfance créées, notamment, au travers des contrats de quartier. Il y aura la création d'une nouvelle crèche sur le site de l'ancien garage Renault dans le cadre du Contrat de quartier Parvis-Morichar, pour un montant de plus de 2 millions EUR (à 85% à charge du contrat de quartier), avec une capacité de 24 places. Les travaux commenceront au cours du second semestre 2020.

2.2 Rénovation urbaine et logement

Le Collège souhaite poursuivre la dynamique de rénovation urbaine des quartiers, notamment sous l'impulsion des programmes de revitalisation urbaine : contrats de quartier durable, Contrat de Rénovation urbaine et Politique de la Ville axe 1 et axe 2.

Le budget d'investissement en matière de rénovation urbaine représente 22% du Plan de gestion 2019-2021.

Il est indéniable que si la commune a évolué ces dernières années, c'est en grande partie grâce aux programmes de rénovation urbaine qui ont permis la rénovation du bâti ancien et la requalification et la création d'espaces publics, la création de logements publics et d'infrastructures collectives.

Il est important de rappeler ici que le Collège a déposé une candidature pour un nouveau contrat de quartier durable.

Saint-Gilles bénéficie actuellement d'un contrat de quartier durable en phase d'exécution, le Contrat de quartier Parvis-Morichar. Il est aujourd'hui dans sa dernière année de phase d'exécution mais comptera encore 2 ans et demi pour la réalisation des projets entre février 2020 et août 2022. Globalement, la commune intervient pour plus de 1.2 millions dans ce contrat de quartier. Ce programme permettra en matière d'espace public :

- **la création d'une liaison douce**, qui permettra de connecter de manière harmonieuse différents espaces du périmètre du contrat de quartier Parvis-Morichar en mettant l'accent sur les modes de déplacement doux, en particulier piéton, suivant le concept d'une promenade - montant estimé des travaux : 971.000 EUR ;
- **la rénovation de la cour du Jacques Franck** afin d'y créer un espace paisible accessible aux habitants et animé par le centre culturel. A noter que cet espace accueille également les récréations de l'école du Parvis (rue Louis Coenen), enseignement de type 8 – montant estimé des travaux : 140.000 EUR ;
- **le parc Pierre Paulus va être réaménagé** afin à la fois de lui redonner son lustre d'antan, dans le respect des plans historiques du site, tout en améliorant l'offre d'équipement, en particulier à destination des plus petits, avec la rénovation de la plaine de jeux et la création de piste de pétanque. Un lien sera créé avec le boudrome qui sera, quant à lui, réaménagé et offrira une cafeteria et des toilettes ouvertes pour les usagers du parc – montant estimé des travaux : 1.121.000 EUR ;
- **la rénovation complète de la place Marie Janson et des rues de Moscou et Jourdan**, afin d'en faire un véritable espace vert et un parc urbain. Cet espace comprendra, outre la végétalisation du site, la création d'espaces de jeux, d'un espace multisport, de lieux de rencontre, des toilettes publiques, tout en permettant l'accueil de fonctions telles que le marché « gourmand » et des festivités telles que la fête de la musique – montant estimé des travaux : près de 3.060.000 EUR.

Comme dans chaque programme de rénovation urbaine, le Collège a également souhaité mettre l'accent sur la création de logements et d'infrastructures de proximité. Ces projets sont pilotés en collaboration avec la Régie foncière et se traduisent, au niveau du budget extraordinaire, par des subsides en capital à destination de la Régie. Les montants équivalents seront à retrouver dans le budget de la Régie foncière communale, dans son volet « exploitation ». Pour le contrat de quartier Parvis-Morichar, on compte les projets:

- **le projet de la « dalle Horta » vise la création de 8 logements** (dont 5 logements de 3 chambres), d'un atelier de réparation de vélo et d'un garage pour plus de 70 vélos. A noter que l'entrée du métro est également maintenue à cet endroit et que ce projet permet d'impulser auprès de la STIB la création d'un ascenseur et donc d'un accès PMR à la station de métro Horta - montant estimé des travaux : près de 3.1 millions ;
- **la rénovation et transformation du site du garage Renault rue de l'Hôtel de Monnaies** est mené en partenariat avec Citydev.brussels, à qui la commune reverse le subside ad hoc du contrat de quartier en vue de la réalisation d'une crèche de 24 places (voir infra) et la rénovation de l'îlot Coenen avec la création d'un accès piéton depuis la rue de l'hôtel des monnaies vers la rue Louis Coenen. Citydev.brussels crée également sur le site 8 logements acquisitifs - montant estimé des travaux : près de 2.3 millions EUR.

La commune de Saint-Gilles bénéficie également, avec celle de Forest, d'un Contrat de Rénovation urbaine, le CRU Roi, dont la durée d'exécution s'écoule depuis le 1 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022. Ensuite, il y aura une phase de mise en œuvre 30 mois. A noter que le programme du CRU reprend une série d'opérations mises en œuvre par d'autres opérateurs que les communes, qui font l'objet de subventions ad hoc.

La commune de Saint-Gilles pilote deux projets en investissements :

- **le projet de la « halle alimentaire »**, véritable pôle centré sur l'alimentation durable et solidaire. Ce projet prévoit la création d'un supermarché ou d'une épicerie coopérative à finalité sociale, d'ateliers de production/transformation, un restaurant didactique, un espace culturel et un parking vélo, mais aussi la création de logements. Concrètement le projet est estimé à 4.3 millions, dont plus de 2.9 millions sont financés par le CRU. Le Collège entend introduire des demandes pour des subsides complémentaires. C'est la Régie foncière qui pilote le projet et qui prend en charge la majeure partie du montant de l'étude. A ce stade, la commune reverse à la Régie foncière, par l'intermédiaire d'un subside en capital, près de 174.000 EUR. La majeure partie des dépenses se concrétisera à l'occasion du prochain plan de gestion ;
- **le projet dit VDS, dans l'ancien bâtiment du grossiste « Van Den Steen »**, quant à lui, fait l'objet d'une mission déléguée auprès de Citydev.brussels. Ce projet prévoit la création d'une dizaine de logements conventionnés et d'une recyclerie sociale. A ce stade, le projet n'impacte pas le budget extraordinaire. A noter que le Collège a souhaité voir le bâtiment occupé provisoirement dans l'attente de sa rénovation. A cette fin, un réaménagement du rez-de-chaussée a été lancé en 2019 pour y développer la Recyclerie sociale, sous forme provisoire, tout en répondant aux exigences en matière de sécurité. Le premier étage est occupé par un projet du programme Politique de la Ville 2017 -2020.

Le CRU comprend également un volet socio-économique, pour lequel la commune bénéficie d'un subside de près d'1.1 millions EUR dont la ventilation, entre les années mais aussi entre l'ordinaire et l'extraordinaire, sera précisée à l'issue de la sélection de projets.

Enfin, la commune dispose d'un programme Politique de la Ville 2017-2020, pour lequel une série de projet impacte le budget d'investissement de la commune :

- **le projet de CUBE visant à mettre à disposition une infrastructure de quartier**, favorisant l'expression artistique et sportive, tout particulièrement auprès de 16/26 ans, tout en s'inscrivant dans une dynamique de gestion ouverte aux habitants et au secteur associatif. La commune bénéficie d'un subside de 1.685.000 EUR en investissement. Afin de réaliser ce projet la commune a fait l'acquisition, par l'intermédiaire de sa Régie foncière, d'un ancien garage situé au 49 rue de Hollande début 2019, pour un montant d'1.1 millions EUR. La commune reverse à la Régie foncière un montant de 960.000 EUR en subside en capital. Ce montant vise à couvrir partiellement l'acquisition, pour 800.000 EUR, ainsi que 160.000 EUR afin de financer l'étude. Le solde du subside, soit 725.000 EUR, permettra de couvrir les travaux d'aménagements et est inscrit au plan de gestion extraordinaire à l'année 2020. Il faut également préciser que ce projet est actuellement abrité de manière provisoire au premier étage du bâtiment VDS ;
- **le projet d'aménagement du hall de l'îlot Vanderschrik**, Il s'agit de revoir complètement l'accès du parc de la rue Vanderschrick, situé en intérieur d'îlot ;
- **une série de dépenses d'investissements concernant des dépenses d'équipement** pour le projet de CUBE provisoire, matériel qui sera récupéré pour le projet définitif, ainsi que pour les projets de coaching sportif dans l'espace public.

Focus sur l'action de la Régie foncière en matière de rénovation urbaine et de logement

Comme on peut le lire dans les lignes qui précèdent, la Régie foncière est un levier fondamental en matière de rénovation urbaine et de logement. Le parc immobilier de la régie est composé principalement de logements communaux à loyers modérés. Actuellement, 1020 biens sont en location. En tant qu'acteur de la rénovation urbaine, la Régie privilégie les opérations mixtes qui allient création de logements et équipements collectifs (crèches,

espaces dédiés au sport, à la culture, à la cohésion sociale...). A noter que la Régie possède également des parkings hors voiries et des rez-de-chaussée commerciaux.

Les prévisions budgétaires de la Régie intègrent la création de nouveaux logements, privilégiant la réalisation de projets mixtes (opération «logement» couplée à d'autres fonctions : équipements collectifs, rez-de-chaussée commerciaux, parc public en intérieur d'îlot...).

A noter qu'en 2019, plusieurs projets ont abouti ou sont sur le point de l'être :

- rue Claes 20-24 - (terminé – 30 logements) ;
- rue du Tir 12 – (terminé fin juin 2019 – 2 logements) ;
- coin Parc-Verhaegen (barrière) - (terminé fin 2019 - 6 logements et 1 rez commercial).

Les prévisions budgétaires de la Régie intègrent surtout de nombreux projets d'envergure repris dans l'accord de majorité. Le Collège a entre autres souhaité développer une nouvelle offre de logements plus diversifiée. Il s'agit notamment de logements intergénérationnels (accessibles également aux personnes porteuses d'un handicap physique et/ou mental), de logements à destination d'étudiants en difficulté (en partenariat avec le CPAS), de logements de transit, de logements acquisitifs à destination de familles à revenus moyens (en partenariat avec Citydev.brussels).

Il s'agit notamment des projets évoqués ci-avant:

- rue Th. Verhaegen 164 : halle alimentaire + logements ;
- rue Th. Verhaegen 19/ Fortifications 8-12: crèche + logements ;
- rue de l'Hôtel des Monnaies 139 : crèche + logements acquisitifs (Citydev.brussels) ;
- rue de Belgrade 104: recyclerie sociale + logements acquisitifs (Citydev.brussels).

Mais aussi :

- rue Vanderschrick 71: logements intergénérationnels (avec un aspect «handicap») ;
- coin chaussée de Waterloo/rue du Lycée: logements + parking vélo.

Chaque année, la Régie foncière consacre des moyens importants à la rénovation du parc existant (avec une attention particulière pour les investissements qui permettent aux locataires de diminuer leur consommation énergétique). A cet égard, il est utile de préciser que, depuis plusieurs années, toutes les nouvelles constructions respectent les normes les plus strictes en matière environnementale. Concernant le parc plus ancien, les rénovations sont progressives dans la mesure où la volonté du Collège est d'éviter au maximum les opérations de mutation interne qui ont le double inconvénient de déraciner les locataires, dont certains âgés, et de bloquer les nouvelles attributions. Il n'en demeure pas moins que de nombreux travaux ont lieu chaque année (installation de chaudières à condensation, isolation...). 100 % du parcest depuis plusieurs années équipé du double vitrage.

Pour rappel, le budget de la Régie foncière se compose d'un volet « exploitation » et d'un volet « patrimonial ».

Volet «exploitation» - Les chiffres clés (2019):

- total des recettes courantes: +/- 6,4 millions EUR ;
- total des dépenses courantes: +/- 5,6 millions EUR dont :
 - frais de maintenance des bâtiments : 1.700.000 EUR ;
 - dépenses de personnel 1.230.000 EUR.

Boni courant: 784.000 EUR transférés au budget patrimonial afin de financer de nouvelles opérations (principalement en matière de logement) et des rénovations lourdes.

Volet «patrimonial»: les chiffres clés (2019):

- investissements : 10.250.000 EUR, dont 8.000.000 EUR de rénovation et 1.000.000 EUR de maintenance extraordinaire ;
- remboursement emprunts : 770.000 EUR ;
- recettes (subsides, ventes, charges d'urbanisme, emprunts...) : 1.770.000 EUR.

Acquisition en cours en 2019 : 49 rue de Hollande pour 1.150.000 EUR (dont subside de 800.000 EUR : projet « CUBE »).

2.3 Espaces publics et mobilité

Le Collège a veillé à intégrer, dans son plan de gestion, des projets visant à répondre aux objectifs de l'accord de majorité. Concrètement, dans l'ensemble des projets, le Collège veille à promouvoir une mobilité douce et plus respectueuse de l'environnement. Il veille également à créer des espaces publics pour tous les publics. Les projets en faveur de la végétalisation de la commune se poursuivent, grâce au travail de la Cellule de Végétalisation Urbaine et de Saint-Gilliculteurs (projet Politique de la Ville 2017-2020).

Outre les aménagements prévus dans le cadre du Contrat de quartier durable Parvis-Morichar, place Marie Janson, liaison douce, etc., on retrouve également une série d'investissements visant à entretenir et rénover l'espace public, mais aussi à améliorer la mobilité. 1,116 millions sont consacrés à l'entretien des voiries, dont 970.000 EUR sur fonds propres.

Le Collège souhaite également développer un projet de réaménagement de la place Van Meenen et a, en conséquence, prévu une dépense pour un peu plus de 200.000 EUR, en vue de lancer une étude au cours de l'année 2020.

Par ailleurs, la commune a déposé sa candidature dans le cadre d'un appel à projet européen Horizon 2020 avec pour objectif de financer la mise en phase test du projet dit des Superblocks, déposé par les habitants dans le cadre du G1060. Ce même projet pourrait également être financé dans le cadre d'un nouveau contrat de quartier. De manière générale, un nouveau contrat de quartier permettrait de développer de nouveaux projets en matière d'espace public, de mobilité et d'espaces verts.

Le Collège a souhaité poursuivre le programme d'implantation de boxes vélos au rythme de 5 par an, pour un impact annuel de 28.000 EUR, dont 5.000 EUR sur fonds propres.

Enfin, le Collège investira chaque année 5000 EUR afin d'installer de nouveaux arceaux vélos dans les rues de la commune.

2.4 Patrimoine communal, économie d'énergie et infrastructures de proximité

Le Collège a également prévu une série de dépenses afin d'entretenir le patrimoine communal afin d'offrir aux habitants de la commune des infrastructures communales de proximité de qualité.

10% du budget d'investissements du Plan de gestion est consacré à l'équipement, l'aménagement, l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux abritant des services

aux publics. Ces dépenses incluent pour l'essentiel :

- 300.000 EUR pour l'aménagement d'un entrepôt au 47 Hollande ;
- Plus de 300.000 EUR d'achats de véhicules respectant la norme LEZ ;
- 1.5 millions EUR visant à rénover la façade, la toiture et les châssis du commissariat Bréart ;
- 786.000 EUR d'acquisition de matériel informatique et de téléphonie ;
- 1.3 millions d'EUR afin de rénover les peintures et le plafonnage, remise en état des châssis et réparation de la façade de l'Hôtel de Ville – dont 580.000 EUR sur fonds propres ;
- 515.000 EUR pour la rénovation de la justice de paix.

En outre, le Collège projette une série de dépenses afin d'entretenir et d'améliorer les infrastructures sportives et culturelles. Le projet le plus important est la rénovation de la piscine Victor Boin, dont le chantier devrait commencer en 2020. Il s'agit d'un projet à plus de 9.3 millions EUR, dont près de 2.1 millions EUR sur fonds propres. Ce projet visera à améliorer les performances énergétiques du bâtiment, améliorer les aménagements intérieurs et la fonctionnalité des espaces et à créer des cabines pour les groupes et les familles, à rénover les bains turcs, etc., tout en respectant son patrimoine. Le Collège prévoit également:

- 700.000 EUR pour la rénovation et l'entretien de la Maison Pelgrims ;
- 275.000 EUR pour la rénovation du sol de la salle de sport du centre sportif rue de Russie ;
- 610.000 EUR pour diverses rénovations au Centre culturel Jacques Franck ;
- près d'1.4 millions EUR pour la rénovation des 3 terrains synthétiques de la plaine des sports BARCA ;
- 1 million EUR pour la rénovation du site de la Roseraie ;
- 1.5 millions EUR pour la rénovation de la façade du stade Marien.

Au total ce sont plus de 18.5 millions EUR, soit 32% du budget d'investissement qui sont consacrés aux domaines de la culture, de la jeunesse et des sports, dont un peu plus de 10 millions subventionnés.